



C O M I T E S Y N D I C A L

JEUDI 04 FEVRIER 1999 à 17H30
CONSEIL GENERAL SALLE 25

PRESENTS :

- Monsieur Jean THAON, Vice-Président du CG, Maire de Lantosque.
- Monsieur Alain FRERE, Conseiller Général, Maire de Tourrette-Levens.
- Monsieur Paul OLLIE, Conseiller Général.
- Monsieur Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- Monsieur Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget.
- Monsieur Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg.
- Monsieur Lucien BELLEOUD, Adjoint au Maire de Clans.
- Monsieur Jean-Marc BONNET, Conseiller Municipal de Sospel.
- Madame Dominique COHEN, Conseillère Municipale de Carros.
- Madame Josette DALMASSO, Conseillère Municipale de Puget-Théniers.
- Monsieur Michel DEBERDT, Conseiller Municipal de Roquebillière.
- Madame Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.
- Monsieur Jean PASCAL, Conseiller Municipal de St-Etienne-de-Tinée.
- Madame Elisabeth RAVEL-TOLLARDO, Conseiller Municipal de Guillaumes.
- Monsieur Jean SENECA, Adjoint au Maire de Breil-sur-Roya.
- Madame Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de Gilette.

REPRESENTES :

- Monsieur Charles GINESY, Président du CG, Sénateur-Maire de Péone.
- Monsieur Roger DUHALDE, Vice-Président du CG, Maire de Mougins.
- Monsieur Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de St-Martin.
- Madame Colette GIUDICELLI, Conseiller Général,
- Monsieur Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel.
- Monsieur Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de Breil-sur-Roya.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Vice-Président du CG, Maire de Bouyon.
- Monsieur René REGHEZZA, Conseiller Général, Maire de Roquebillière.
- Monsieur Robert VIAL, Conseiller Général.
- Madame Colette BOURRIER-REYNAUD, Maire de Villars-sur-Var.
- Madame Simone RAYBAUD, Conseillère Municipale de St-Cézaire/Siagne.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ABSENTS :

- Maître José BALARELLO, Conseiller Général, Sénateur-Maire de Tende.
- Madame Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de Saint-Auban.
- Monsieur Olivier BETTATI, Conseiller Général.
- Monsieur Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.
- Monsieur Paul CUTURELLO, Conseiller Général.
- Monsieur Pierre FOUQUES, Conseiller Général.
- Professeur René GILLY, Vice-Président du CG, Maire de La Tour.
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Monsieur Henri PRICCO, Conseiller Général.
- Madame Michèle TABAROT, Conseiller Général, Maire du Cannet.
- Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers.
- Monsieur Edmond CLARY, Conseiller Municipal d'Isola.
- Monsieur Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- Madame Danièle GASTALDI, Adjoint au Maire de Vadeblore.
- Monsieur Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie.
- Monsieur Jean-Marie GRIBALDO, Conseiller Municipal de St-Sauveur.
- Monsieur Gérard MICHEL, Conseiller Municipal d'Andon.
- Monsieur Joseph OTTO, Adjoint au Maire de Lantosque.
- Madame Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de St Vallier/Thiey.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- Mme Sylvie APODE, Représentant M. TREHIN, Payeur Départemental.
- M. SAMBUCCHI, Chargé de la Mission Culturelle du Conseil Général.
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.A.M.
- M. Claude VANDAMME, Directeur Adjoint de l'E.D.M.A.M.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.
- M. Renaud BRANDI, Agent Administratif de l'E.D.M.A.M.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Cotisations : - Cotisations des élèves 1999-2000
- Participation communale 1999
- 2/ Budget Primitif 1999.
- 3/ Modification de la Régie de Recettes.
- 4/ Autorisation d'ester en justice au T.A. de Nice.
- 5/ Matériel à réformer.
- 6/ Modification de postes.
- 7/ Autorisation de signature de convention avec le Centre de Gestion.
- 8/ Autorisation de signature de convention avec la Ville de Nice.
- 9/ Questions orales.
- 10/ Questions diverses : - Etat des conventions signées
- Situation financière
- Bilan de la rentrée scolaire 1998-1999
- Manifestations musicales 1998-1999
- Examens de fin de cycle 1999
- Etat des élèves par commune d'origine

Monsieur Jean THAON, 1^{er} Vice-Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant Monsieur Charles GINESY, Président, ouvre la séance en remerciant tous les participants de leur présence à cette assemblée.

1/ COTISATIONS

Monsieur Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, indique que les cotisations 1999-2000 sont conformes aux propositions soumises aux membres du Comité lors de la discussion budgétaire du 08 octobre 1998 :

T A R I F S Année scolaire 1999/2000		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Commune participant au fonctionnement		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	Inscr. en Instrument	1 370 F	2 970 F	3 370 F
B	Cours collectif ENFANT ou 2ème Instrument	800 F	/	800 F
C	Pratique amateur ADULTE	/	1 330 F	1 330 F
D	Atelier vocal, Orchestre ou 2ème cours collectif	570 F	570 F	570 F

Des frais de dossier d'un montant de 130 F sont à ajouter à la cotisation.

Tarif dégressif applicable seulement sur les tarifs A et B :
2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc..
Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Tarif des prêts d'instrument : 1ère année 400 F
2ème année 700 F

Communes : 2 000 F par an et par enfant inscrit en Janvier 1999.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2/ BUDGET PRIMITIF 1999

Monsieur BRUN donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour l'année 1999, article par article, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	7 485 000 F
	Investissement	120 000 F
	Total	7 605 000 F

RECETTES :	Fonctionnement	7 485 000 F
	Investissement	120 000 F
	Total	7 605 000 F

Monsieur BRUN informe les membres du Comité d'une éventuelle participation du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Monsieur THAON souhaiterait pour le prochain Comité que soient effectués des graphiques faisant apparaître les répartitions budgétaires.

Il constate que le budget du Syndicat est préparé par rapport à l'ancien budget, or il devrait être plutôt évalué par rapport au compte administratif et rectifié avec le budget supplémentaire.

Monsieur VICTOR, Conseiller Général, souhaiterait savoir si la contribution de la commune est la même pour une chorale ou pour des cours d'instruments.

Monsieur BRUN confirme qu'il n'y a pas de participation des communes pour les adultes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3/ MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES

Le Président indique que de nouvelles directives ont été élaborées en ce qui concerne les Régies de Recettes (instruction modificatrice n° 98.037-A.B.M. du 20.02.98).

Il y a donc lieu d'apporter un complément à la délibération (n° 9004/12 du 24.04.90) créant la régie de recettes en date du 24.04.90 en ce qui concerne d'une part l'obligation de cautionnement pour le Régisseur compte tenu du volume de chèques encaissés et d'autre part du régime indemnitaire.

Le Président propose d'octroyer au Régisseur l'indemnité de responsabilité sans modification du taux annuel et de l'octroyer également aux Régisseurs suppléants lorsque ceux ci ont en charge la régie de recettes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4/ AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

Monsieur BRUN informe l'Assemblée que Monsieur DUBREUIL, Directeur Adjoint chargé de l'enseignement, attaque de nouveau le Syndicat Mixte devant le Tribunal Administratif de Nice pour un courrier en date du 15 Mai 1998 provenant du Directeur Général.

Or, ce courrier, compte tenu de la confusion possible du terme "avertissement" avec une procédure de sanction disciplinaire, a été rapporté par le Président du Syndicat Mixte en date du 15 octobre 1998.

Le Président indique qu'il faut porter ces informations auprès du Tribunal Administratif de Nice.

Il demande, en conséquence, l'autorisation d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Nice dans le cadre de l'affaire N° 98.5192 formulée par Monsieur DUBREUIL.

APPROUVE A L'UNANIMITE

5/ MATERIEL A REFORMER (dossier reporté)

Monsieur BRUN indique aux membres du Comité que ce dossier est reporté au budget supplémentaire car la vérification de l'inventaire du matériel de l'Ecole de Musique n'est pas encore terminée.

6/ MODIFICATION DE POSTES

Monsieur BRUN indique que Monsieur DUBREUIL, Directeur Adjoint chargé de l'Enseignement, titulaire sur un poste spécifique a demandé son intégration dans la filière culturelle en tant qu'Assistant Territorial Spécialisé d'Enseignement Artistique, discipline Formation Musicale.

Etant donné qu'il n'y a pas de poste libre, il est possible de transformer un poste d'A.T.S.E.A. Violon/Alto à temps plein non pourvu en poste d'A.T.S.E.A. Formation Musicale à temps plein.

Par ailleurs, deux agents du Syndicat ont été promus dans le cadre de la promotion interne en tant qu'Agent Administratif qualifié et Agent d'Entretien qualifié.

APPROUVE A L'UNANIMITE

7/ AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur BRUN indique que dans le cadre de l'affiliation du Syndicat Mixte au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes qui gère déjà par convention le suivi médical des Agents du Syndicat Mixte, celui-ci a été chargé, par arrêté du 5 juin 1998, de gérer également les Commissions de Réforme des Agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le Syndicat Mixte est dans l'obligation de signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes pour le remboursement de frais occasionnés par le fonctionnement des Commissions de Réforme concernant ses agents.

APPROUVE A L'UNANIMITE

7/ AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LA VILLE DE NICE

Monsieur BRUN indique que deux agents "enseignants" du Syndicat Mixte ont fait une demande de mise à disposition à temps partiel auprès de la Ville de Nice pour enseigner au Conservatoire National de Région.

Après avis favorable de la Direction de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, du Conservatoire National de Région, de la Mairie de Nice et de la Commission Administrative Paritaire compétente, il y a lieu de signer une convention de mise à disposition avec la Ville de Nice.

Cette convention devra définir le nombre d'heures de mise à disposition des agents, les responsabilités de chacun, le montant des versements (salaires et charges) dus par la ville de Nice au Syndicat Mixte.

APPROUVE A L'UNANIMITE

8/ QUESTIONS ORALES : Néant.

9/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BRUN énumère les différents documents diffusés aux membres du Comité Syndical.

Etat des conventions signées

Monsieur BRUN rappelle qu'une délibération autorise le Président du Syndicat Mixte à signer les conventions d'utilisation des locaux pour les cours de musique de l'Ecole Départementale et énumère toutes les conventions passées cette année.

Il cite également les conventions passées avec des Associations ou des Services afin de remplacer du personnel absent, par exemple la convention avec l'Association Alp'Harmonia pour le Chant Traditionnel à Cabris, St-Auban et Briançonnet faisant suite au congé maternité de Madame Catherine BRUN.

Situation financière

Monsieur SAMBUCCHI, responsable de la Mission Culturelle du Conseil Général, souhaiterait connaître la raison d'une grande différence entre la participation prévisionnelle des élèves et la participation encaissée.

Monsieur BRUN précise qu'au 31/12/98 tous les titres des encaissements des chèques des élèves ne sont pas réalisés car les mois de novembre et décembre ne sont pas encore intégrés au constat comptable.

La différence entre le prévu et le réalisé vient du fait que l'Ecole départementale de musique est en diminution d'effectif cette année d'environ 10 % ,notamment à cause d'une réduction du nombre d'enseignants, d'une réduction du nombre d'heures, des emplois du temps ingérables. Il est donc difficile d'accueillir tous les élèves désireux de s'inscrire à l'Ecole départementale de musique.

Monsieur BELLEOUD, Adjoint au Maire de Clans, demande en quoi consiste le compte "Produits Exceptionnels" en fonctionnement.

Monsieur BRUN explique qu'il s'agit des recettes des ventes éventuelles. En ce qui concerne le compte "Autres Participations" ce sont soit les participations des communes non membres du Syndicat Mixte, soit des conventions signées (Collège de Roquebillière).

Madame SOMARIA, Adjoint au Maire de Gilette, souhaite connaître l'état des communes débitrices. M. BRUN indique qu'il y a peu de communes débitrices.

Bilan de la rentrée scolaire 1998-1999

Monsieur BRUN informe que la rentrée scolaire 1998-1999 s'est bien déroulée malgré la baisse de l'effectif et les problèmes de locaux notamment à Roquebillière avec la restructuration du Collège de la Vésubie et à Carros où il a fallu étaler l'ensemble des cours sur toute la semaine.

Une comparaison des inscriptions entre l'année scolaire 1997-1998 et 1998-1999 par centre d'enseignement (regroupant les enfants et les adultes) démontre une forte baisse d'effectif notamment dans le centre de St-Etienne-de-Tinée (désistement de la chorale) et Carros (problème de locaux).

Monsieur BRUN précise que dans le Haut-Pays, les enfants restent scolarisés jusqu'en 3ème puis descendent suivre leurs études à Nice. En conséquence, il peut se produire, selon les années, une chute importante des effectifs de certains centres.

Monsieur FRERE, Conseiller Général, Maire de Tourrette-Levens, pense qu'il est urgent d'enrayer la diminution des effectifs de l'Ecole de Musique.

D'autres moyens doivent être mis en oeuvre (promotion auprès des écoles primaires, réunions, publicité...), mais il est également impératif de sensibiliser davantage les professeurs à ce problème et peut-être d'envisager une extension de l'Ecole de musique sur d'autres communes.

Monsieur THAON propose de réaliser une étude sur l'âge des enfants afin de pouvoir faire une prévision sur le nombre d'enfants qui risquent de quitter l'Ecole de musique. Il faudra également tenir compte du dernier recensement qui peut démontrer une baisse de la population dans le Haut-Pays et donc de la fréquentation de l'Ecole de musique.

Il indique qu'un reportage sera réalisé sur l'Ecole de Musique des Alpes-Maritimes par F.R.3 Côte d'Azur.

Monsieur BRUN rappelle que pour la promotion, l'Ecole de musique ainsi que les professeurs font le maximum en collaboration avec les musiciens intervenants en milieu scolaire. Chaque année sont effectuées des présentations d'instruments dans les Ecoles Primaires avec la participation des professeurs instrumentistes de l'Ecole de musique.

Monsieur OLLIE, Conseiller Général, est impressionné par la chute d'effectif à St-Etienne-de-Tinée. Il pense qu'il y a un problème au niveau des professeurs.

Monsieur BRUN explique qu'il s'agit d'une part, du désistement de la Chorale et d'autre part de l'absentéisme de certains professeurs qui ont découragé les parents d'élèves.

Monsieur VICTOR, Conseiller Général, présume que cette baisse peut-être ponctuelle, il serait donc opportun d'étudier les chiffres sur les cinq dernières années afin d'avoir une vision plus fine de l'ensemble du problème.

Monsieur THAON demande une analyse détaillée des causes de la baisse de l'effectif de l'Ecole de musique ainsi qu'un rapport sur chaque centre d'enseignement.

Monsieur SAMBUCCHI propose d'étudier avec la Direction de la Communication du Conseil Général une démarche adaptée pour la promotion de l'Ecole Départementale de Musique (campagne d'affichage, dépliants...).

Il cite les concerts organisés par le Conseil Général dans le Haut Pays durant la période estivale qui drainent un large public.

Monsieur THAON précise qu'il s'agit là de période estivale donc d'un public essentiellement constitué de touristes. Il en est autrement tout au long de l'année et pourquoi ne pas songer à la réalisation "d'hivernales".

Monsieur PASCAL, Conseiller Municipal de St-Etienne-de-Tinée, suggère de réaliser une enquête d'opinion auprès des habitants afin de connaître les raisons d'une désaffection des élèves à l'Ecole de musique.

Monsieur BRUN indique qu'une enquête auprès des enfants des écoles primaires réalisée il y a deux ans a abouti à l'inscription de 3 ou 4 élèves seulement.

Manifestations musicales 1998-1999

Monsieur BRUN rappelle qu'au moins une audition d'élèves et un concert de professeurs sont organisés dans chaque centre durant l'année scolaire (octobre à mai).

Une diffusion est faite dans les centres par voie d'affichage et articles de presse.

Au cours du mois de juin, une audition de fin d'année, évaluant le niveau des élèves est ensuite organisée dans chaque centre d'enseignement.

Monsieur OLLIE demande pour les concerts de professeurs qu'une invitation individuelle soit diffusée aux familles afin d'inciter le public à venir plus nombreux.

Examens de fin de cycle 1999

Monsieur BRUN annonce officiellement les dates et lieux des examens de fin de cycle d'instrument et formation musicale ainsi que les noms des élèves concernés par centre d'enseignement.

Etat des élèves par commune d'origine

Monsieur BRUN diffuse la liste des élèves inscrits avec leur commune d'origine.

Stage Cuivres (trompette et musique d'ensemble) avec G. TOUVRON

Monsieur BRUN indique que l'Ecole départementale de musique a la possibilité de réaliser un stage de cuivres (ouvert aux élèves de fin de second cycle, 3ème cycle du département) durant les vacances de la Pentecôte à St-Etienne-de-Tinée, stage encadré par les professeurs et ayant pour intervenant principal M. Guy TOUVRON, trompettiste de renommée internationale.

Situation juridique concernant l'Affaire J. DUBREUIL

Monsieur VICTOR souhaite faire le point sur la situation actuelle de Monsieur DUBREUIL, Directeur Adjoint chargé de l'enseignement.

Monsieur BRUN énumère les deux dossiers contentieux en instance :

- l'un auprès du Tribunal Administratif de Nice où Monsieur DUBREUIL attaque un courrier du Directeur Général.
- l'autre auprès de la Cour d'Appel de Lyon où Monsieur DUBREUIL considère qu'il n'a pas été intégré totalement dans ses fonctions.

Monsieur BRUN rappelle que depuis le mois de juin dernier, la répartition des tâches entre les deux Directeurs Adjoints a été établie par une Note de Service N°177 du 14/06/1998 :

- Monsieur DUBREUIL est responsable du département pédagogique des musiciens intervenants en milieu scolaire, de celui des pratiques amateurs, de la bibliothèque et du suivi du matériel et des instruments.
- Monsieur VANDAMME est responsable du département pédagogique de formation musicale et d'instrument, des manifestations musicales et du suivi des reports de cours et des élèves.

Au mois de septembre, M. DUBREUIL demande la possibilité d'être intégré comme Assistant Spécialisé de Formation Musicale. Un dossier a été constitué, puis transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. La Direction Régionale des Affaires Culturelles doit donner son avis. L'avis de la Commission Administrative Paritaire doit être conforme à celui de la D.R.A.C.

A l'heure actuelle, le dossier est examiné par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

A ce jour et à sa demande, Monsieur DUBREUIL est mis à disposition au Conservatoire National de Région de la Ville de Nice à temps partiel (13 heures/semaine).

Ω

Monsieur THAON exprime sa satisfaction sur le plan financier et pour le travail des professeurs réalisé tout au long de l'année au sein de l'Ecole départementale de musique. Il suggère qu'un travail plus important axé sur la communication, l'information auprès des populations du Haut Pays, des écoles primaires soit réalisé afin de relancer les inscriptions à l'Ecole départementale.

Il remercie tous les participants et lève la séance.

Fait à Nice,
le 17/02/99

Le Président,
Charles GINESY

